

undefined - vendredi 11 novembre 2022

Guiers - Pays des Couleurs

CREYS-MÉPIEU

L'Insee a formé les coordonnateurs du recensement 2023



Le stage de formation a eu lieu dans la salle du conseil de la mairie de Creys-Mépieu.

Le recensement, c'est une opération de dénombrement de la population qui a lieu en France tous les cinq ans. Il est légalement obligatoire. Il sert aux prévisions économiques, et, notamment, à dimensionner les dotations des communes. Dans chacune de celle-ci, le maire nomme un coordonnateur qui conduira l'enquête de recensement, et qui sera l'interlocuteur de l'Insee (Institut national de la statistique et des études économiques). C'est cette personne qui assure la préparation de l'enquête et qui veille à sa bonne exécution.

Le prochain recensement se déroulera en 2023, et pour les communes de moins de 10 000 habitants, en janvier et février prochains. C'est dans ce contexte que l'Insee avait convié des coordonnateurs communaux à un stage de formation d'une journée pour revoir tous les aspects du processus les concernant. Les communes suivantes étaient représentées : pour le département de l'Ain : Innimond, Marchand, Groslée-Saint-Benoît, Ordonnaz, Seillonnaz, pour l'Isère : Brangues, Creys-Mépieu, Le Bouchage, Saint-Victor-de-Morestel, Vézeronce-Curtin.